Nations Unies S/PV.4142



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4142e séance
Vendredi 12 mai 2000, à 21 heures
New York

Président :	M. Wang Yingfan	(Chine)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Duval
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Mali	M. Kasse
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Kooijmans
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Mission spéciale du Conseil de sécurité en Érythrée et en Éthiopie, 9-10 mai 2000 (S/2000/413).

00-42970 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 21 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Mission spéciale du Conseil de sécurité en Érythrée et en Éthiopie, 9-10 mai 2000 (S/2000/413)

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport de la Mission spéciale du Conseil de sécurité en Érythrée et en Éthiopie, document S/2000/413.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/419, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Les membres du Conseil ont reçu des photocopies des communications suivantes: lettre de l'Érythrée, datée du 12 mai 2000, qui sera publiée en tant que document sous la cote S/2000/420; lettres de l'Éthiopie, datées du 11 et 12 mai 2000, qui seront publiées en tant que documents sous la cote S/2000/422 et S/2000/421 respectivement; et lettre de l'Algérie, datée du 12 mai 2000, qui sera publiée en tant que document sous la cote S/2000/427.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2000/419) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1297 (2000).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 21 h 5.